

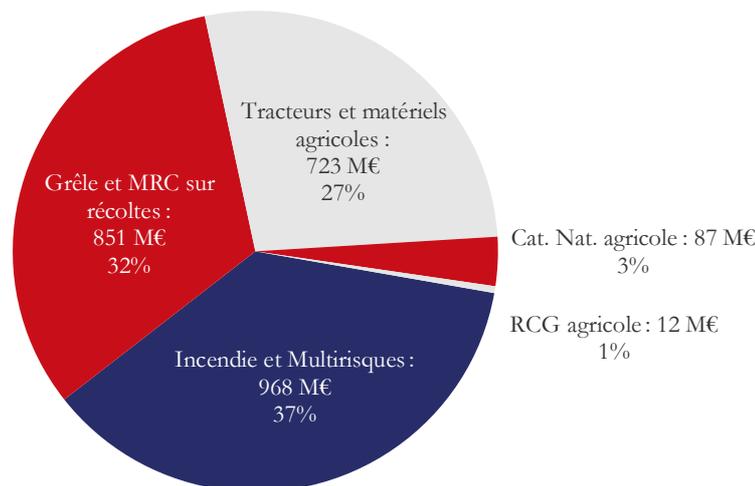
L'ASSURANCE AGRICOLE EN 2024

ASSURANCES DE BIENS
ET DE RESPONSABILITÉ

Synthèse

Les cotisations de l'ensemble des **assurances de biens et responsabilité des exploitations agricoles** sont évaluées à 2,6 milliards d'euros en 2024, en progression de +2,7 % par rapport à 2023 ; 69 % de ce montant (soit 1,8 milliard d'euros) correspond à l'assurance de dommages aux biens agricoles (contrats grêle et MRC et contrats incendie et multirisques).

- ◆ Répartition des cotisations relatives aux assurances de biens et de responsabilité des exploitations agricoles en 2024



Les encaissements de l'**assurance dommages aux biens agricoles** s'élèvent à 1,8 milliard d'euros et enregistrent une hausse de +2,0 % en 2024 après +15,8 % en 2023. Les **contrats incendie et multirisques** ont connu une hausse de leurs cotisations (968 M€ : +4,4 % après +4,5 % en 2023) ; tandis que le rapport sinistres à primes s'établit à 50 % en baisse de 44 points de pourcentage, principalement due à l'amélioration du ratio sinistres à primes de la garantie TGN (-136 pts). Les encaissements associés à l'**assurance des cultures** reculent légèrement à 851 M€ (-0,6 %). La sinistralité de l'année 2024 augmente fortement de +102,8 % et s'établit à 611 M€, provenant essentiellement de la faiblesse de l'ensoleillement et de la pluviométrie excédentaire observée sur l'année. Le rapport sinistres à primes s'élève à 72 %, en hausse de 37 points de pourcentage par rapport à 2023.

Les **contrats MRC** voient leurs encaissements progresser de +0,6 % en 2024 (après +49,3 % en 2023) pour s'établir à 647 M€. Le rapport sinistres à primes s'établit à 76 % avec une charge de sinistres qui représente 493 M€. Le rapport sinistres à primes brut d'Indemnité de Solidarité Nationale (ISN) s'élève quant à lui à 92 %. Il est important de noter que le rapport sinistres à primes cumulé depuis 2005 s'établit à 96 %, soit un ratio S/P très nettement déficitaire.

Les cotisations des **contrats spécifiques grêle** baissent en 2024, de -4,5 %, ce qui constitue la plus forte baisse enregistrée depuis le début de leur suivi statistique en 2012. Les indemnités versées augmentent fortement (+33 %) pour atteindre 118 M€. Le rapport sinistres à primes s'établit à 58 % en 2024, en progression de 17 points de pourcentage par rapport à 2023.

Les cotisations des **contrats tracteurs et matériel agricole** sont estimées pour 2024 à 723 M€ pour le marché national. Le rapport sinistres à primes recule de 13 points de pourcentage par rapport à 2023 pour s'établir à 64 %, représentant le niveau le plus bas enregistré depuis 1994.

Chiffres clés

Marché national – estimation France Assureurs

Contrats incendie et multirisques

	Marché national		
	Cotisations (en M€)	Sinistres (en M€)	Rapport S/P (en %)
2020	837	527	63
2021	850	487	57
2022	887	881	99
2023	927	869	94
2024	968	488	50
Δ 2024/2023	+4,4 %	-43,9 %	-44 pts

Ensemble des contrats sur cultures (MRC + contrats spécifiques Grêle)

	Marché national		
	Cotisations (en M€)	Sinistres (en M€)	Rapport S/P (en %)
2020	544	574	105
2021	549	587	107
2022	653	606	93
2023	856	301	35
2024	851	611	72
Δ 2024/2023	-0,6 %	+102,8	+37 pts

Contrats tracteurs et matériel agricole

	Marché national		
	Cotisations (en M€)	Sinistres (en M€)	Rapport S/P (en %)
2020	559	447	80
2021	610	419	69
2022	643	463	72
2023	693	535	77
2024	723	464	64
Δ 2024/2023	+4,3 %	-13,3 %	-13 pts



Ce document est la propriété exclusive de la Fédération Française de l'Assurance qui a pour nom d'usage France Assureurs et est protégé par le droit d'auteur. La reproduction, la représentation et la diffusion de tout ou partie de ce document ne peuvent se faire, en dehors du périmètre de la société ou de l'organisme destinataire de ce document, qu'avec l'autorisation de France Assureurs.